



COMMUNE DE FOUNEX
MUNICIPALITE

AFFAIRE TRAITEE PAR M. FRANÇOIS DEBLUË, SYNDIC

RAPPORT-PREAVIS MUNICIPAL N° 77/2011-2016

**Réponse de la Municipalité aux recommandations de la Commission de gestion
et aux décisions du Conseil communal du 22.06.2015**

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Objet du rapport-préavis

Par le présent rapport-préavis, la Municipalité répond aux recommandations de la Commission de gestion et aux décisions du Conseil communal du 22 juin 2015.

Pour mémoire, dans son rapport du 12 juin 2014, la Commission de gestion a émis plusieurs recommandations concernant l'harmonisation et l'établissement de contrats de bail pour la mise à disposition d'immeubles à des associations à but non lucratif, ainsi que pour l'éventuelle prise en charge, par dites associations, des frais d'amortissement liés à d'importants investissements des installations communales. La Commission de gestion mentionnait également le fait de distinguer l'utilisation des terrains sportifs dans le cadre du but strict des associations et des cotisations payées par les membres par rapport à « l'utilisation accrue » des infrastructures (terrains de football et tennis) dans le cadre d'activités commerciales ou quasi commerciales.

Par ailleurs, lors de sa séance du 22 juin 2015, le Conseil communal a pris les décisions suivantes :

1. La Municipalité est priée de désigner dans les meilleurs délais un représentant délégué au comité du Tennis Club de Founex,
2. Le délégué de la Municipalité sera en charge de vérifier les comptes et la gestion du Tennis Club et de préconiser toutes autres mesures adéquates,
3. La Municipalité est priée de reconsidérer la hausse de loyer du Tennis Club à la prochaine échéance.
4. La Municipalité est invitée à transmettre aux commissions concernées toutes les informations qui « peuvent influencer » le délibéré du Conseil communal, ainsi qu'à insérer un résumé desdites informations dans le texte du préavis.

2. Réponse de la Municipalité

Les réponses aux recommandations de la Commission de gestion ont été données par la Municipalité dans le cadre de son rapport de gestion 2014 et dûment approuvées par le Conseil communal lors de sa séance du 22 juin 2015. Comme indiqué dans ledit rapport, la Municipalité souhaite pouvoir poursuivre sa politique évoquée dans son programme de législature qui précise que pour les sports et loisirs elle veut continuer à soutenir et promouvoir les sociétés locales qui créent l'animation dans notre commune. Ceci nécessite de mettre à leur disposition des installations et locaux communaux adéquats.

Pour ce qui est des décisions du Conseil communal du 22 juin 2015, la Municipalité peut vous apporter les réponses suivantes :

1. Désignation d'un représentant de la Municipalité afin de la représenter au sein du comité du Tennis Club de Founex

Madame Audrey Barchha, municipale, a été désignée pour représenter la Municipalité au sein du comité du Tennis Club. Cette représentation paraît tout à fait adéquate puisque Mme Barchha, de par sa fonction de municipale, est en charge du dicastère des finances ainsi que des sports. Le comité du Tennis Club en a été informé et a approuvé avec plaisir cette nomination.

2. Le délégué de la Municipalité sera en charge de vérifier les comptes et la gestion du Tennis Club et de préconiser toutes autres mesures adéquates

Dans le cadre de son mandat, Mme Barchha aura ainsi accès aux comptes du Tennis Club et pourra en référer, en tout temps, à la Municipalité.

3. La Municipalité est priée de reconsidérer la hausse de loyer du Tennis Club à la prochaine échéance

Comme vous avez pu le constater à la lecture du budget 2016, le loyer du Tennis Club a été augmenté de CHF 11'000.00 par année, portant celui-ci à CHF 35'000.00. Le comité du Tennis Club, qui a été reçu par la Municipalité en date du 2 novembre 2015, a par ailleurs donné son accord pour que l'augmentation précitée prenne effet également pour l'année 2015.

4. La Municipalité est invitée à transmettre aux commissions concernées toutes les informations qui « peuvent influencer » le délibéré du Conseil communal, ainsi qu'à insérer un résumé desdites informations dans le texte du préavis

La Municipalité a pris acte de cette décision et s'engage à y donner suite.

3. Participation du Tennis Club aux futurs investissements

Lors de la réunion du 2 novembre dernier, a également été abordée la possibilité que le Tennis Club participe aux frais de construction d'une halle couverte dans le périmètre du PPA Les Cuttemers. Si ce projet devait aboutir, le Tennis Club s'est déclaré prêt à y participer moyennant le versement d'une contribution financière de l'ordre de CHF 300'000.00. Ceci n'est toutefois qu'une première prise de contact et cette question sera naturellement affinée le moment venu.

4. Utilisation des courts de tennis à des fins commerciales

Concernant les remarques de la Commission de gestion sur ce point, le comité du Tennis Club a informé la Municipalité qu'il n'y a que très peu de cours privés donnés en été. Par contre en hiver, lorsque les professeurs donnent des cours privés, ils paient au Tennis Club le coût horaire au même titre que les autres utilisateurs. Il est par ailleurs précisé ici que le Tennis Club prend à sa charge les frais d'entretien des courts et de la bulle durant la période hivernale (nettoyage – chauffage – etc.).

5. Conclusions

Au vu de ce qui précède, et compte tenu des explications qui vous ont été fournies ici, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Founex

Vu le rapport-préavis municipal N° 77/2011-2016 concernant la réponse de la Municipalité aux recommandations de la Commission de gestion et aux décisions du Conseil communal du 22 juin 2015,

Ouï le rapport de la commission de gestion

Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide

d'approuver la réponse de la Municipalité aux recommandations de la Commission de gestion et aux décisions du Conseil communal du 22 juin 2015.

Ainsi approuvé par la Municipalité dans sa séance du 04 janvier 2016 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité :

le Syndic * la secrétaire :

François Debluc

Claudine Luquiens



Rapport de la Commission de gestion concernant le:

Rapport-Préavis Municipal No 77/2011-2016

Réponse de la Municipalité aux recommandations de la Commission de gestion et aux décisions du Conseil communal du 22.06.2015

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Les membres de la Commission de gestion se sont réunis le 18 janvier 2016 afin d'examiner le rapport-préavis municipal No 77/2011-2016 qui nous a été présenté par M. François Debluë, Syndic, Mme Audrey Barchha, Mme Evelyne Pfister Jacob, M. Jean-Pierre Debluë, M. Philippe Schirato, Municipaux, et Mme Claudine Luquiens, secrétaire municipale, le 11 janvier 2016.

A. Préambule:

Par le présent Rapport-Préavis, la Municipalité répond aux recommandations de la Commission de gestion et aux décisions du Conseil communal du 22 juin 2015.

Lors de sa séance du 22 juin 2015, le Conseil communal a pris les décisions suivantes;

1. La Municipalité est priée de désigner dans les meilleurs délais un représentant délégué au comité du Tennis Club de Founex (TCF),
2. Le délégué de la Municipalité sera en charge de vérifier les comptes et la gestion du Tennis Club et de préconiser toutes autres mesures adéquates,
3. La Municipalité est priée de reconsidérer la hausse de loyer du Tennis Club à la prochaine échéance.
4. La Municipalité est invitée à transmettre aux commissions concernées toutes les informations qui « peuvent influencer » le délibéré du Conseil communal, ainsi qu'à insérer un résumé desdites informations dans le texte du préavis.

En réponses à ces quatre décisions, la Municipalité a ajouté les deux points suivants, évoqués par la Commission de gestion :

5. Participation du Tennis Club aux futurs investissements
6. Utilisations des courts de tennis à des fins commerciales

B. Etude:

La Municipalité a déclaré traiter les recommandations de la commission de gestion et les quatre décisions du Conseil communal, susmentionnées comme un postulat.

La commission de gestion ne partage pas cet avis, et traite ce préavis comme tout autre préavis. En conséquence, elle peut y proposer des amendements.

Les six réponses de la Municipalité sont amendées par la Commission de gestion comme suit :

1. Le choix de la Municipalité de nommer Mme Audrey Barchha en tant que représentante de la Municipalité au comité du TCF ne nous semble pas adéquat. Mme Audrey Barchha est d'un côté membre de la Municipalité et de l'autre membre du TCF.

Amendement 1: la Commission de gestion suggère que le choix se porte soit sur un membre de la Municipalité non membre du TCF, soit sur un représentant du Conseil communal non membre du TCF, soit sur une personne extérieure au Conseil communal non membre du TCF. Ceci dans le souci d'éviter tous conflits d'intérêts.

2. La responsabilité de ce représentant ne porte pas uniquement sur les comptes mais aussi sur la gestion du TCF et sur l'obligation de préconiser toutes autres mesures adéquates.

Amendement 2: la Commission de gestion suggère que le cahier des charges du représentant de la Municipalité auprès du TCF soit le suivant :

- vérifier les comptes
- contrôler la gestion du Tennis Club de Founex
- préconiser toutes autres mesures adéquates

3. Nous avons pris bonne note de la décision d'une hausse du loyer de CHF 11'000.00 pour les années 2015 et 2016.

Par contre la Commission de gestion a indiqué dans son rapport du 12 juin 2014 qu'un investissement devrait être amorti (partiellement ou totalement) par une augmentation de loyer en rapport avec ledit

investissement.

Nous ne pensons pas que l'augmentation actuelle respecte le caractère quasi commercial du TCF et l'investissement fait par la Commune de CHF 447'000.00 comprenant trois courts de Tennis du type Smashcourt.

Nous rappelons au Conseil qu'il a été mentionné dans notre rapport du 10 juin 2015 que le TCF avait proposé une participation pour cet investissement. Actuellement le loyer de CHF 35'000.00 ne représente que 6% du revenu du TCF.

Amendement 3: la Commission de gestion propose que le représentant de la Municipalité auprès du TCF suggère le montant d'un loyer proportionnel aux activités et aux revenus annuels du TCF.

4. Nous avons noté avec satisfaction que la Municipalité a pris acte de son devoir de transmission, aux commissions concernées, de toutes les informations qui « peuvent influencer » le délibéré du Conseil communal, ainsi que d'insérer un résumé desdites informations dans le texte du préavis. **Pas d'amendement.**
5. Nous avons noté avec satisfaction la participation d'une contribution financière du Tennis Club aux futurs investissements.

Amendement 4: la Commission de gestion suggère que le TCF participe aux futurs investissements en fonction de ses capacités financières et de l'investissement envisagé.

6. Concernant l'utilisation des courts de tennis à des fins commerciales l'amendement suivant est proposé:

Amendement 5: la Commission de gestion suggère que le représentant de la Municipalité évalue l'utilisation des courts de tennis à des fins commerciales dans le cadre de son mandat.

C. Conclusion

Il est demandé que la Municipalité fournisse dans son rapport de gestion annuel un compte rendu détaillé de ses décisions prises relatives au TCF.

Sous réserve des 5 amendements ci-dessus, la Commission de Gestion propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'approuver le Rapport-Préavis Municipal No 77/2011-

2016, concernant les réponses de la Municipalité aux recommandations de la Commission de gestion et aux décisions du Conseil communal du 22.06.2015.

Ainsi fait à Founex, le 1 Février 2016

Pour la Commission de gestion :

Anne Chiari-Bory

Christa von Wattenwyl

Thomas Morisod

Eric Rothacher

Jean Righetti

Andrea Rusca

Edwin Baer